

**Hexan-1-ol**
**L-F-T-N**
**Attention**

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n°	: 105 260 / 105 254
Nom commercial	: Hexan-1-ol
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

**SECTION 2 Identification des dangers**
**Classification de la substance ou du mélange**
**Classe de danger et code de catégorie  
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers physiques
  - Dangers pour la santé
- : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention (CLP : Flam. Liq. 3)  
 : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)  
 Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)  
 Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)

**Eléments d'étiquetage**
**Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
- Mention de danger

- : Attention  
 : H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 : Nocif par contact cutané.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

- Généraux
- Prévention

- : P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
 : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

- Intervention

- : P305+P351+P338+P337+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

**Hexan-1-ol**
**L-F-T-N**
**SECTION 3 Composition/informations sur les composants**

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

**Substance / Préparation**

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
1-hexanol	: 100 env. %	111-27-3	203-852-3	603-059-00-6	----	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Eye irrit 2 (H319)

**Autres informations**
**SECTION 4. Premiers secours**
**- Inhalation**

- : En cas de malaise consulter un médecin.
- Faire respirer de l'air frais.
- Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
- En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

**- Contact avec la peau**

- : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Enlever vêtements et chaussures contaminés.

**- Contact avec les yeux**

- : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- Consulter immédiatement un ophtalmologue.

**- Ingestion**

- : Consulter immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**
**Prévention**

- : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Conserver à l'abri de la chaleur.

**Moyens d'extinction**
**- Adéquats**

- : Dioxyde de carbone.
- Mousse.
- Poudre.

**- Contre-indiqué**
**Risques particuliers**

- : Eau.
- Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.
- Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

**Protection contre l'incendie**

- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**Procédures spéciales**

- : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**Précautions pour l'environnement**

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

**Mesures après fuite / épandage**

- : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039, absorbant pour liquides JEULIN réf. 150 027).
- Rincer/diluer le résidu à l'eau.

**Hexan-1-ol**
**L-F-T-N**
**SECTION 7. Manipulation et stockage**

<b>Précautions lors du maniement et de l'entreposage</b>	: Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables.
<b>Manipulation</b>	: Tenir à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Porter un vêtement de protection approprié. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
<b>Stockage</b>	: Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

<b>Protection individuelle</b>	: Eviter toute exposition inutile.
<b>- Protection respiratoire</b>	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
<b>- Protection des mains</b>	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
<b>- Protection de la peau</b>	: Porter un vêtement de protection approprié.
<b>- Protection des yeux</b>	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
<b>- Autres</b>	: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Nom chimique</b>	: Hexan-1-ol ; 1-Hexanol ; n-hexanol ; alcool hexylique primaire.
<b>Etat physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Incolore.
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b>pH</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	: 102,18
<b>Point de fusion [°C]</b>	: -52
<b>T°d'ébullition initiale [°C]</b>	: 156-157
<b>Densité</b>	: (20 °C) : 0,814
<b>Pression de vapeur [hPa]</b>	: (20 °C) : 1
<b>Solubilité dans</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Point d'éclair [°C]</b>	: 59
<b>Limites d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité inférieures [%]</b>	: 1,3
<b>Limites d'explosivité supérieures [%]</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Log P octanol / eau à 20°C</b>	: 1,82

**SECTION 10. Stabilité et réactivité**

<b>Conditions à éviter</b>	: Etincelles. Flamme nue. Chaleur.
<b>Matières à éviter</b>	: Comburant. Oxydants forts. (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...). Acides forts.
<b>Réactions dangereuses</b>	: Danger de feu/explosion. Combustible.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Monoxyde de carbone.

**Hexan-1-ol**
**L-F-T-N**
**SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)**

**Propriétés dangereuses** : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

**SECTION 11. Informations toxicologiques**
**Toxicité aiguë**
**- Inhalation**

: Peut être nocif par inhalation.  
L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

**- Cutanée**

: Peut être irritant pour la peau.  
Nocif par contact avec la peau. L'exposition au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger pour la santé. Diarrhée. Vertige. Coma.

**- Oculaire**

: Provoque une sévère irritation des yeux.

**- Ingestion**

: Nocif en cas d'ingestion.  
L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.  
Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**- Autre**

: S'ils sont métabolisés en grandes quantités, le produit ou ses émissions peuvent provoquer une atteinte du foie ou des reins.  
D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage lors de la manipulation de produit.

**Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]**

: 720

**Administ.cutanée(lapin) DL50**

: 1500 mg/kg.

**Irritation de la peau (lapin)**

: Légèrement irritant pour la peau.

**Irritation des yeux (lapin)**

: Irritant pour les yeux.

**Toxicité chronique**

: N'est pas supposé toxique.

**- Ames test**

: Les tests mutagéniques sont négatifs.

**Narcotique**

: Affecte le système nerveux.

**Autres**

: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

**SECTION 12. Informations écologiques**

**Information relative aux effets écologiques**

: Eviter le rejet dans l'environnement.

**CL50-96 Heures - poisson [mg/l]**

: 1500 mg/l

**EC50-48h Daphnia magna [mg/l]**

: Biodégradable. > 70%

**Persistante et dégradabilité**

: log P(o/w) = 1- 3 : Pas de bioaccumulation remarquable à prévoir.

**Potentiel de bio-accumulation**

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

**Elimination des déchets**

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.

Ne pas réutiliser les containers vides.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**: Ne pas jeter les résidus à l'égout.**

**Procédures d'élimination des déchets**

: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5  
Révision nr : 0  
Date : 25 / 9 / 2019  
Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## Hexan-1-ol

L-F-T-N

### SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name : UN2282 HEXANOLS, 3, III, (D/E)  
- No ONU : 2282  
- I.D. n° : 30  
- ADR/RID : Class : 3  
Group : III

#### Transport par mer

- Code IMO-IMDG : UN 2282 Hexanols  
- Classe : 3  
- Groupe d'emballage : III

#### Transport aérien

- ICAO/IATA : UN 2282 Hexanols  
- IATA - Classe ou division : 3  
Groupe d'emballage IATA : III

### SECTION 15. Informations réglementaires

- Autres : Aucun(e).

### SECTION 16. Autres informations

#### Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document